Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260407-DCM_2026_074-DE

COMMUNE DE PONT-SCORFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉLIBÉRATION N°2026/074

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026
Dûment convoquée le 31 mars 2026

FINANCES / OCTROI D'UNE SUBVENTION / LES KORRIGANS DES TERRES DE NATAÉ

Le mardi 7 avril 2026 à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Yvonnick LE COUPANNEC, Maire de Pont-Scorff, en Salle du Conseil Municipal.

Étaient Présents : LE COUPANNEC Yvonnick, LE SAUZE Lydia, SCHMITT Fabien, LEHMANN Chantal, TANGUY Jean-Marc, LE LAY Sophie, RUELLAN Stéphane, DANAIS Élizabeth, KERMAGORET Philippe, LE FLOCH Nelly, SALENGROS--LEGÉ Adrien, ROLLAND Patricia, LE CORFEC Bruno, OGER Sylvie, PÉRON Johan, LE DU Annie, LE GALLO Gilles, TIBULLE Sandrine, BOUREAU Gaëlle, LE NORCY Rozenn, de CORSON Alain, de ROUCY Camille, CLÉMENCE Mathieu, BAKORA Myriam.

Étaient Absents : DUBAUT Thierry, PERRIOT Thomas, KERMAGORET Sabine.

Pouvoirs : DUBAUT Thierry donne pouvoir à LE SAUZE Lydia.
PERRIOT Thomas donne pouvoir à PÉRON Johan.
KERMAGORET Sabine donne pouvoir à KERMAGORET Philippe.

Secrétaire de séance : LE DU Annie

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 24
- représentés : 3
- votants : 27

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU la demande de subvention présentée par l'association « Les Korrigans des Terres de Nataé » ;

La commune a récemment été saisie d'une demande de subvention de la part de l'association « Les Korrigans des Terres de Nataé » pour un montant de 120 €.

Lancée le 30 septembre 2024, l'association des Korrigans des Terres Nataé a pour but :

- de mettre en œuvre, de développer et soutenir des actions de conservation in-situ ou ex-situ pour la préservation de la biodiversité,
- de sensibiliser le grand public à la nécessité de ces actions,
- de développer des programmes, notamment scientifiques, contribuant à la préservation des espèces menacées et l'amélioration du bien-être des animaux.

La commune de PONT-SCORFF étant engagée dans une démarche de préservation de l'environnement et de la biodiversité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer à l'association « Les Korrigans des Terres de Nataé » une subvention d'un montant de 120 €, et de l'autoriser, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260407-DCM_2026_074-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE l'octroi d'une subvention d'un montant de 120 € à l'association « Les Korrigans des Terres de Nataé ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré le 7 avril 2026

Le Maire,
Yvonnick LE COUPANNEC

La secrétaire de séance,
Annie LE DU

Publié le 9 avril 2026
Transmis en Préfecture le 9 avril 2026
Document exécutoire à compter du 9 avril 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.